

Transcription textuelle de la vidéo de présentation de MRS – Mes Remboursements Simplifiés

[Description de la scène]

Le logo « L'Assurance Maladie – sécurité sociale » apparaît, puis les informations suivantes :

[Le saviez-vous ? Vous devez effectuer un déplacement pour des raisons médicales ?](#)

En cas de prise en charge de votre transport pour se rendre à l'hôpital, dans un centre de radiothérapie ou dans un centre de dialyse, **c'est votre médecin** qui choisit le transport adapté à votre état de santé :

- Si vous devez être **allongé, demi-assis ou sous surveillance constante**, il vous prescrira une ambulance.
- Si vous avez besoin **d'une aide au déplacement**, il vous prescrira un véhicule sanitaire léger ou un taxi conventionné.
- **Si vous pouvez vous déplacer seul** ou accompagné par un proche, utilisez un véhicule personnel ou les transports en commun.

Pour la prescription de votre transport, **c'est votre état de santé d'abord**.

Renseignez-vous sur ameli.fr

[Mon remboursement de transport personnel en ligne, comment ça marche ?](#)

Première étape : je prépare mes justificatifs

Pour cela, il me faut le **volet 2** de **ma prescription médicale de transport** ou le **volet 3** de **ma demande d'accord préalable** valant prescription médicale de transport. Et il me faut également **mes justificatifs de paiement** (tickets de transport, parking, péage, etc.)

[Description de la scène]

On voit une animation avec une personne prenant en photo avec son smartphone sa prescription médicale de transport, puis les conseils suivants apparaissent à l'écran :

- Ma photo (ou mon scan) doit être **nette** et **bien cadrée**.
- Je conserve les originaux **pendant 33 mois**.
- Je me connecte sur : mrs.beta.gouv.fr au choix depuis un ordinateur, un smartphone ou une tablette.

Deuxième étape : je remplis mes coordonnées

[Description de la scène]

On voit l'écran du site web « [Mes Remboursements Simplifiés](#) » dans lequel une personne débute en ligne sa demande de remboursement. Elle renseigne l'identité de la personne transportée (prénom, nom de famille et date de naissance) et l'identité de l'assuré (numéro de sécurité sociale et email), puis les conseils suivants apparaissent à l'écran :

- Je vérifie bien mes infos (nom, prénom, date de naissance ...)
- Pour un enfant, indiquer le numéro de sécurité sociale **du parent**.

Troisième étape : je déclare mon trajet.

[Description de la scène]

On voit à nouveau l'écran du site web « [Mes Remboursements Simplifiés](#) » dans lequel la personne poursuit en ligne sa demande de remboursement en renseignant les informations sur le transport :

- Elle précise si elle a réalisé un aller simple ou un aller-retour.

- Si les trajets sont itératifs (c'est-à-dire des transports réguliers de distance identique, ayant le même lieu de départ et le même lieu d'arrivée), elle coche la case « Avez-vous des trajets itératifs à déclarer ? » puis renseigne le nombre de trajets itératifs et précise les dates d'aller et de retour de chacun de ces trajets.

Une page lui reprecise l'information vue précédemment : « Je peux indiquer des **trajets itératifs**, c'est-à-dire des transports réguliers de distance identique (**même lieu de départ et même lieu d'arrivée**). »

On retourne sur l'écran du site web « [Mes Remboursements Simplifiés](#) » dans lequel la personne va terminer sa déclaration :

- Si elle a effectué son trajet avec son véhicule personnel, elle coche la case « Avez-vous voyagé en véhicule personnel (voiture, moto) ? » puis précise :
 - La distance parcourue en km (total de kilomètres parcourus : en cas de transports aller-retour, ou de transports itératifs, doit indiquer le nombre total de km parcourus (ex. pour 2 trajets de 40 km, indiquer 80 km)).
 - Les frais de péage et/ou de transports (somme totale des péages et/ou de transport en commun en € TTC)
 - Les frais de parking (somme totale des frais de parking en € TTC).

Elle complète cette partie en joignant les fichiers des justificatifs de péage, stationnement et transports en commun.

- De la même manière, si elle a effectué son trajet en transports en commun, elle coche la case « Avez-vous voyagé en transports en commun (avion, bus, métro, train, bateau, ...) ? ».
- Avant de valider sa demande de remboursement, elle doit cocher la case « J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus. ». Elle a aussi la possibilité de cocher une case pour accepter que [Mes Remboursements Simplifiés](#) mémorise et utilise son adresse email dans le but de lui envoyer des emails (à tout moment, la personne peut se désinscrire de ce service).
- Enfin, elle soumet sa demande de remboursement en cliquant sur le bouton « Soumettre ».

Une nouvelle page apparaît à l'écran pour rappeler les informations vues précédemment :

- Le nombre de kilomètres à remplir est le **total** des transports effectués.
- De la même manière, vous pouvez déclarer vos trajets en transports en commun (train, bus, métro ...).

Et après ?

Je reçois une confirmation par mail du traitement de mon dossier.

[\[Description de la scène\]](#)

Le logo MRS - Mes remboursements Simplifiés apparaît, suivi du message « Je me connecte sur : mrs.beta.gouv.fr depuis un ordinateur, un smartphone ou une tablette. ». Puis la vidéo se termine.